

JE DOIS MODIFIER L'USAGE DE MON VÉHICULE

Ajout ou retrait d'une mention d'usage sur le certificat d'immatriculation (collection, démonstration...)

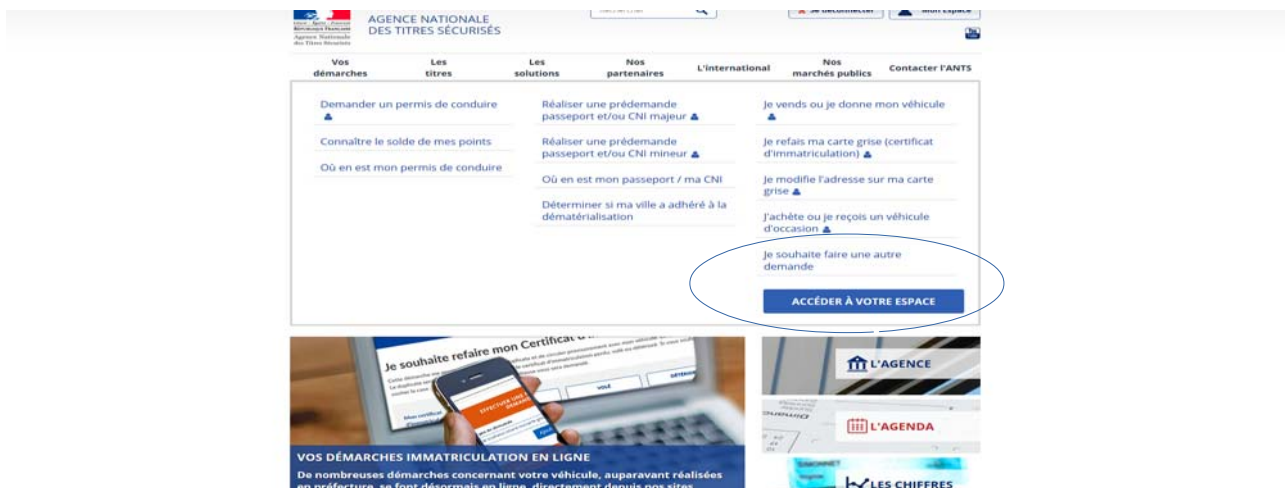
Se rendre sur www.ants.gouv.fr
Puis cliquez sur le bouton mon espace

The screenshot shows the 'Mon Espace' page on the ANTS website. The page is divided into two main sections for user authentication and account creation. The top section, 'JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE', provides two options: logging in with ANTS credentials (username and password) or using FranceConnect. The FranceConnect option is highlighted with a red circle. The bottom section, 'JE CRÉE UN COMPTE', provides two options: creating an account by filling out fields (user type and family name) or using FranceConnect.

Se connecter avec **FranceConnect**

Pour ce faire, vous devez disposer soit de votre identifiant Impôts (numéro fiscal et mot de passe) soit de votre identifiant Améli (numéro de sécurité sociale et code).

⇒ Suite au verso



Cliquez sur « je souhaite faire une autre demande »

- puis
1. sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie correspondantes
 2. suivre les instructions

- **Scanner les documents suivants** :

- demande de certificat d'immatriculation remplie, datée, signée
- certificat d'immatriculation
- pièce d'identité
- justificatif de domicile
- contrôle technique en cours de validité
- justificatif de la modification, par ex : attestation de la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE), procès verbal de réception à titre isolé, attestation de garage, ...

Cochez les conditions légales d'utilisation

Une fois la démarche effectuée, vous pouvez éditer l'accusé d'enregistrement sur lequel figurera le numéro de procédure qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Suivi de la demande :

Se connecter régulièrement sur le site www.ants.gouv.fr

Puis cliquez sur le bouton mon espace: «mon espace véhicule» puis cliquez sur «mes démarches en cours» afin de consulter l'avancement de votre dossier.

À l'issue de l'instruction de votre dossier, vous recevez un courriel vous invitant à procéder au paiement de votre titre. L'enregistrement du règlement engendrera l'édition d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation (CPI). Ce document vous permet de circuler dans l'attente de la réception à votre domicile de votre certificat d'immatriculation définitif (carte grise).

